



QUAND LES CPIP DOIVENT EGALEMENT DEVENIR AGENT ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs mois maintenant, **l'équipe du milieu ouvert du SPIP d'Argentan alerte sa direction** sur la charge de travail qui devient de plus en plus lourde : un agent en congé parental et une augmentation significative du nombre de mesures avec tout ce que cela implique.

Pourtant, malgré tout, l'équipe tient bon et fait tout ce qu'elle peut pour rester professionnelle. Aujourd'hui, on en vient à se demander si c'est une bonne idée. En effet, à force de tout encaisser sans broncher, en continuant à **faire notre travail consciencieusement**, la direction nous impose par le biais de notes de service non examinées au préalable en CT, des **tâches supplémentaires** impliquant une nouvelle organisation de service.

Désormais, on nous demande en plus de notre travail, de devenir agent administratif !

Notre direction nous considère-t-elle comme des sur-femmes, des genres de super-héros pouvant se dédoubler, arrêter le temps, avec 4 bras, 3 bouches et 5 oreilles ?

Depuis plusieurs mois, alors que nous savions que l'une de nos secrétaires partait à la retraite en février 2021, **nous avons alerté notre direction** sur le fait qu'il était nécessaire d'anticiper ce départ. Sentant l'arnaque venir, nous avons également indiqué que nous étions CPIP et qu'**en aucun cas nous ne devrions pallier à l'absence d'un agent administratif**. Bien sûr, aucune réponse claire ne nous était donnée et bien sûr, aucun personnel n'a été prévu pour la remplacer !

Nous avons vraiment le sentiment de ne pas être entendues et considérées !

Aujourd'hui, en pleine période de congé, le couperet tombe. Les CPIP doivent tenir l'accueil physique, téléphonique et technique du service par le biais de la permanence alors que nos emplois du temps sont déjà surchargés.

Parallèlement à cela, les conditions de travail se dégradent : **bâtiment vétuste, VMC HS en pleine crise sanitaire... et rien ne change**. On nous répond depuis des mois, voire des années : « **c'est compliqué** ».

Résultat : **seulement 2 bureaux d'entretiens pour 7 agents** (condamnation de 2 bureaux sans fenêtres et sans VMC fonctionnelle) ! Et quels bureaux !

Un troisième bureau dédié au CPIP de permanence nous permettait de recevoir a minima quelques PPSMJ de notre effectif ; mais nos permanences étant maintenant transformées en travail administratif nous ne pourrions plus l'envisager.

Quoi qu'il en soit, l'équipe milieu ouvert du SPIP d'Argentan réaffirme qu'elle n'est pas en mesure d'assumer les missions de secrétariat, qui en outre, ne sont pas prévues dans le statut de CPIP !

Nous demandons au plus vite :

- un examen de nouvelles notes de service en CT,
- une autre alternative immédiate pour pallier au départ de l'agent administratif,
 - une réponse claire sur les perspectives de remplacement de cet agent.